

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille dix-huit, le 03 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 23 mars 2018 et sous la présidence de Monsieur Michel BAINVEL, Maire.

Présents : Michèle GUITTARD, René GOALLO, Chantal de GRAEVE, Christine PAVY, Patrick PIQUET, Julien LOYER, Geneviève DUROSELLE, Patrice DEBEAUPUIS, Gérard CHEROUVRIER, Michèle LE BARS, Jean-François SÉRAZIN, Marie-Lise BARAFFE, Hervé LAVENANT, Hervé LE GOUEZ, Dominique DANDURAND, Corinne RUYSSSEN, Anita ALLAIN-LE PORT, Anne-Sophie GANDON, Joseph LE SCIELLOUR, Jean-René JAOUEN, Sandrine LE GODEC, Séverine MULLER, Erwan MAHEVO.

Ont donné procuration : Christophe BÉDARD à Christine PAVY, Vanessa JACOB-ANDRE à Gérard CHEROUVRIER, Christian CESBRON à Hervé LE GOUEZ.

Secrétaire de séance : Corinne RUYSSSEN

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

43/2018) BUDGET PRIMITIF 2018 – COMMUNE

Le budget primitif prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune. Le budget primitif pour l'exercice 2018 s'élève globalement à 8 101 863 euros.

Il est réparti en deux sections équilibrées, en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 4 449 172 euros
- Section d'investissement : 3 652 691 euros

La répartition à l'intérieur de chacune des sections se fait comme suit :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Celle-ci retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant global des dépenses de fonctionnement s'élève à 4 449 172 euros dont 3 483 529 euros de dépenses réelles qui se répartissent comme suit :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Pour 2018, elles s'élèvent à 873 340 euros.

Elles sont constituées par :

- ✓ les dépenses courantes d'approvisionnement et de marchandises :
 - Eau, électricité 137 110 euros, combustible, carburant pour 43 245 euros et l'alimentation pour 98 860 euros ;
- ✓ les fournitures de petit équipement pour un montant de 126 251 euros ;
- ✓ l'entretien des terrains, des bâtiments communaux et de la voirie et autres biens mobiliers pour 123 335 euros ;
- ✓ les fournitures administratives, les fournitures scolaires pour les élèves de l'école Joseph LE BRIX, les documents pour la médiathèque et autres fournitures s'élèvent à 46 275 euros;
- ✓ la maintenance, les assurances et autres services pour 101 467 euros ;

- ✓ les honoraires de géomètre, les frais d'actes et de contentieux 42 675 euros ;
- ✓ les dépenses liées aux manifestations et les publications pour 42 425 euros ;
- ✓ les autres frais liés au fonctionnement des services concernent les frais de télécommunication, les frais d'affranchissement, les frais de nettoyage des locaux, les impôts ainsi que les activités organisées par le service enfance jeunesse et les transports. Ce poste s'élève à 111 697 euros ;

2) Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles sont constituées par l'ensemble des rémunérations (traitement et régime indemnitaire) des agents titulaires et non titulaires ainsi que des charges et cotisations diverses liées à ces rémunérations. Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 804 571 € pour l'exercice 2018. En 2017 le poste s'élevait à 1 755 596€ nous prévoyons donc une augmentation de 2.8%

3) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce poste comprend les indemnités des élus pour 91 045 euros (cotisations comprises), contribution aux organismes pour 16 631 euros (dont SMLS, PNR) des subventions au CCAS pour 338 500 euros ainsi qu'aux associations de BADEN et extérieures pour 113 542 euros dont le contrat d'association de l'école Saint-Pierre et 750 euros de pertes sur créances irrécouvrables.

Les charges de gestion courante s'élèvent pour 2018 à 560 468 euros.

4) Les charges financières (chapitre 66)

Les charges financières concernent les intérêts des emprunts propres à la commune. Pour 2018, les charges financières sont évaluées à 194 000 euros.

5) Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

Pour 2018, l'autofinancement prévisionnel est estimé à 741 746 euros.

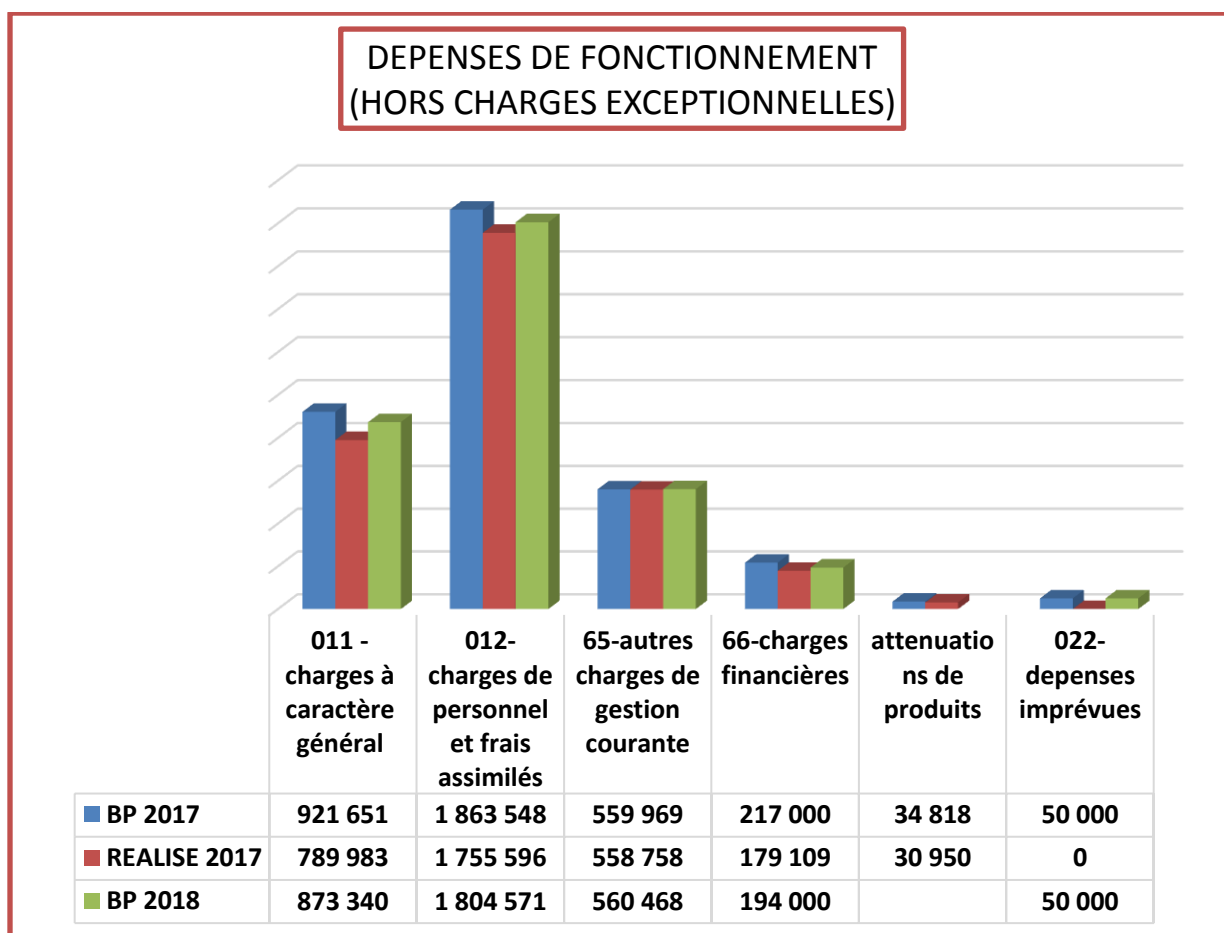
6) Dotations aux amortissements

Le montant des amortissements sera pour 2018 de 223 897 euros.

7) Dépenses imprévues pour 50 000 euros

8) Charges exceptionnelles pour 1 150 euros

LIBELLE	BP 2017	REALISE 2017	BP 2018	BP2018/ BP2017	BP2018/REAL 2017
011 -charges à caractère général	921 651	789 983	873 340	-5%	10.55%
012-charges de personnel et frais assimilés	1 863 548	1 755 596	1 804 571	-3%	2.79%
65-autres charges de gestion courante	559 969	558 758	560 468	0%	0.31%
66-charges financières	217 000	179 109	194 000	-11%	8.31%
14-attenuations de produits	34 818	30 950			
022-dépenses imprévues	50 000	0	50 000	0%	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT Hors charges exceptionnelles	3 646 986	3 314 396	3 482 379	-5%	5.07%
Charges exceptionnelles	5 639	73 624	1 150		
amortissements	190 895	190 579	223 897		
virement à la section d'investissement	589 100		741 746		
TOTAL	4 432 620	3 578 599	4 449 172		



B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la section de fonctionnement comprennent les recettes fiscales ainsi que les recettes non fiscales. Pour 2018, elles s'élèvent globalement à 4 449 172 euros.

LIBELLE	BP 2017	REALISE 2017	BP 2018	BP2018/BP2017	BP2018/REAL 2017
AUTRES PRODUITS	181 639	201 012	183 048	0.8%	-8.9%
PRODUITS DES SERVICES	484 045	493 034	492 940	1.8%	0.0%
DOTATIONS - SUBVENTIONS	789 999	804 227	977 929	23.8%	21.6%
IMPOTS ET TAXES	2 976 507	2 962 096	2 794 305	-6.1%	-5.7%
TOTAL DES RECETTES hors produits exceptionnels	4 432 190	4 460 369	4 448 222	0.4%	-0.3%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	430	73 020	950		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 432 620	4 533 389	4 449 172		

1) Produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services et ventes diverses d'un montant de 492 940 euros regroupent les différentes redevances d'occupation du domaine public, les droits et services à caractère culturel, à caractère de loisirs et périscolaires, de la régie des spectacles ainsi que le remboursement des frais de fonctionnement par le CCAS.

2) Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre regroupe les recettes à caractère fiscal d'un montant total de 2 794 305 euros :

- Impôts des ménages pour 2 506 404 euros ;
- La dotation de GMVA pour 139 696 euros ;
- L'attribution de compensation qui correspond à la taxe de séjour moins les charges annuelles d'entretien et de maintenance courante des espaces et équipement public de la zone d'activités de Toulbroche soit 65 005 euros ;
- Les droits de mutation et autres droits pour 83 200 euros.

3) Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

En 2018 les dotations s'élèveraient à 977 929 euros. Ce chapitre regroupe :

- ✓ Les dotations de l'Etat pour 486 374 euros ;
- ✓ Les subventions d'autres organismes tels que la CAF pour le contrat enfance jeunesse 144 535 euros ;
- ✓ Les exonérations de la taxe d'habitation et foncière pour 308 750 euros ;
- ✓ Participations emplois d'avenir et autres participations de l'Etat pour 25 520 euros ;
- ✓ Les autres dotations des communes et département pour 12 750 euros

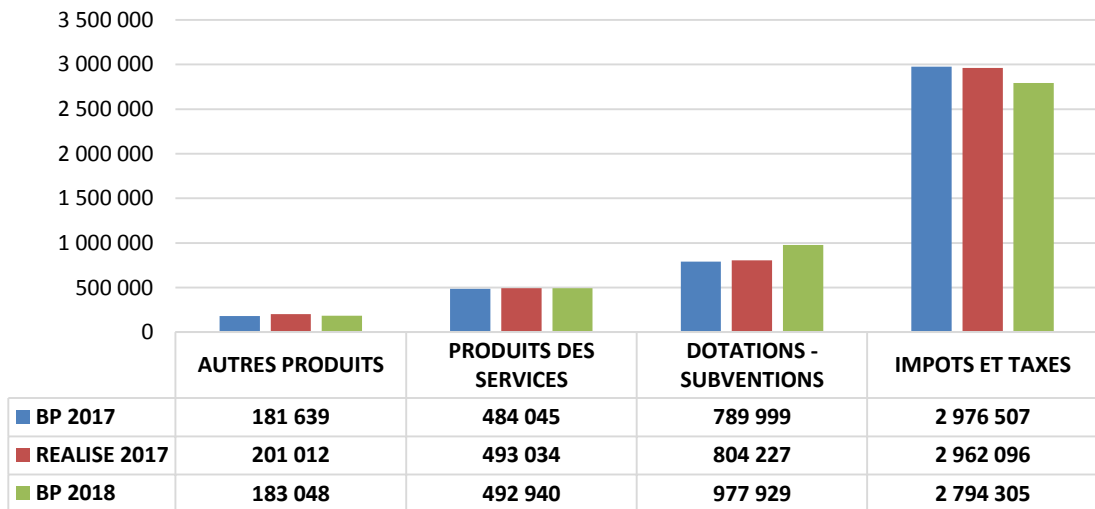
4) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ces produits sont constitués par les locations des immeubles. Le montant prévisionnel est de 162 041 euros.

5) Produits financiers pour 7 euros

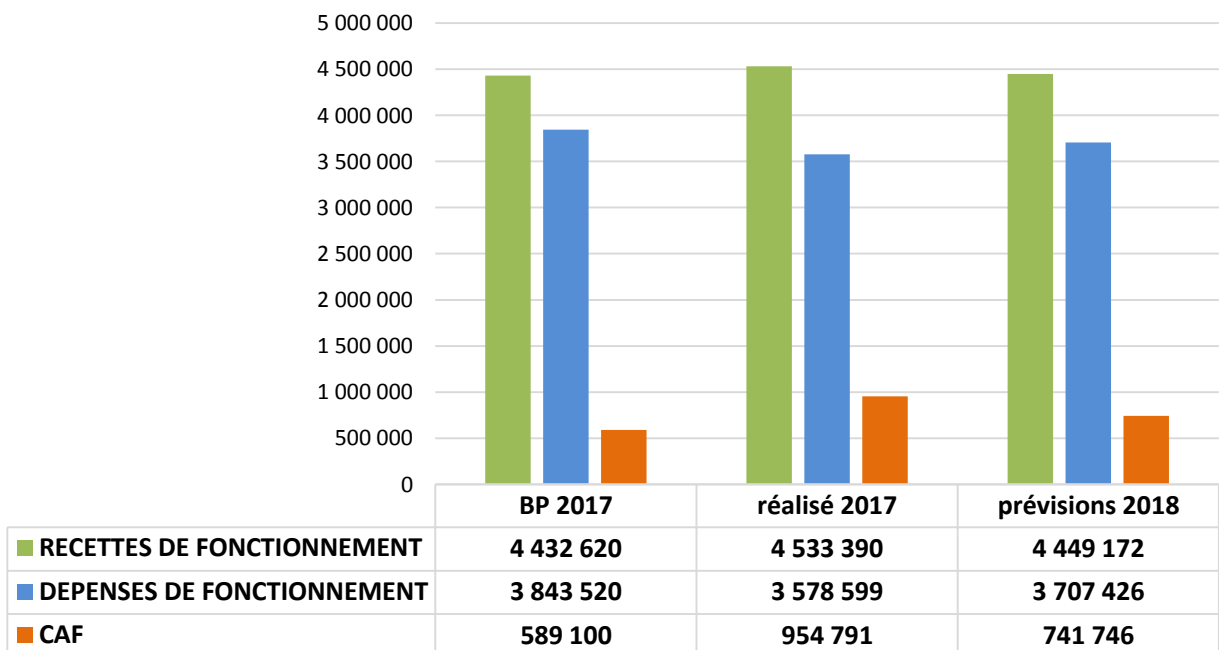
6) Produits exceptionnels pour 950 euros

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (HORS PRODUITS EXCEPTIONNELS)



C. AUTOFINANCEMENT

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT



Après retraitement, l'épargne nette disponible pour financer les investissements s'élève à 450 643 euros.

	BP 2017	REALISE 2017	PREVISIONS 2018
C - EPARGNE BRUTE A - B (caf + amortissements)	779 995	1 145 370	965 643
D - EPARGNE NETTE (épargne brute-remboursement du capital)	249 995	663 435	450 643
E - EPARGNE DE GESTION (épargne brute - charges financières)	562 995	966 261	771 643
F - CAF BRUTE (épargne brute -amortissements)	589 100	954 791	741 746

Le rapport encours de la dette/épargne brute (ou capacité de désendettement) est de 4,83 ans contre 3,58 en 2017 (pour le budget principal) incluant un emprunt d'équilibre de 1140k€

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<i>si emprunt en 2018</i>	6 067	5 586	5 098	4 602	4 105	4 757
<i>nombre d'habitants</i>	4 290	4 390	4 417	4 505	4 611	4 611
<i>dette par habitants</i>	1 414	1 272	1 154	1 022	890	1 032

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 652 691€ dont 2 529 431.60€ pour les dépenses d'équipement et se répartissent comme suit :

LIBELLE	RAR 2017	Propositions nouvelles	2018
16 -REMBOURSEMENT DE LA DETTE		515 000	515 000
20-204-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 603	136 591	169 194
Subvention d'équilibre à EADM pour lot. CHARCOT		88 000	88 000
Frais d'études PLU+études et insertions	32 603	21 387	53 990
attribution de compensation d'investissement		6 704	6 704
Logiciels (dont redevance annuelle pour le logiciel comptable)	0	20 500	20 500
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	254 347	743 058	997 405
Acquisitions foncières TERRAIN	1 101	131 400	132 501
portage foncier Pré du Bois		102 625	102 625
Acquisitions foncières TERRAIN BATI dont frais notaires	11 523	255 501	267 024
Agencements et aménagements de terrains : solde aire de jeux + city park+skate park	9 105	74 446	83 551
Aménagement aire de services pour camping-cars		30 000	30 000
Voirie et réseaux (fourniture de signalétique et rénovation éclairage public+poteaux incendie et programme ADAP pour 12922€	138 179	11 810	149 989
Travaux de mise en conformité réseau assainissement bourgerel	69 600		69 600
autres réseaux	18 300	30 000	48 300
Autres achats de matériel dont débroussailleuse et panneau double face	6 539	107 276	113 815
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	403 153	909 679	1 312 832
Travaux de rénovation Chapelle de Penmern + travaux église	95 583	14 417	110 000
Travaux salle omnisports		24 648	24 648
rue des artisans	33 953	6 047	40 000
démolition et travaux d'étanchéité ADMR+Lavenant	1 138	9 362	10 500
travaux DAB		35 000	35 000
Divers travaux d'entretien +autres bâtiments		16 776	16 776
construction sanitaires école JLB		7 000	7 000
restauration scolaire + musique + espace jeunes		200 000	200 000
Travaux extension de réseau Télécom et branchements eau	22 860	30	22 890

Marché d'entretien de la voirie	9 316	350 684	360 000
Travaux VRD le pré du bois		181 378	181 378
aménagement travaux mur		30 000	30 000
rénovation éclairage public	65 218	30 600	95 818
Travaux extension de réseau électrique	175 085	3 737	178 822
020-DEPENSES IMPREVUES		50 001	50 001
040- OPERATIONS PATRIMONIALES			
TOTAL DES DEPENSES	690 103	2 354 329	3 044 432
REPORT EXERCICE INVEST N-1			
TOTAL BUDGETAIRE	690 103	2 354 329	3 044 432
			608 259
			3 652 691

B - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 652 691 euros et se répartissent comme suit :

LIBELLE	RAR 2017	Propositions nouvelles	2018
1068 -CAF BRUTE N-1		954 790	954 790
10 -Taxe d'Aménagement		137 000	137 000
10 -FCTVA		160 360	160 360
10-Dons et legs en capital (chapelle Penmern)		35 000	35 000
SUBVENTIONS	220 749	12 030	232 779
Région - chapelle Penmern	10 000		10 000
Département - Route du guern	1 578	0	1 578
Département - Chapelle Penmern	39 719		39 719
Département - voirie communale		12 000	12 000
Fonds de concours GMVA - Chapelle Penmern	12 500		12 500
Fonds de concours GMVA -ADAP transports	2 179		2 179
Fondation du patrimoine	10 000		10 000
DETR - Chapelle de Penmern	37 800		37 800
Participation pour voirie et réseaux	106 973	30	107 003
			0
040 -AMORTISSEMENTS		223 897	223 897
16 -EMPRUNT D'EQUILIBRE		1 166 893	1 166 893
16- Dépôts et cautionnements reçus		225	225
024 -CESSIONS		0	0
TOTAL	220 749	2 690 195	2 910 945
CAF N (PREVISIONNELLE)		741 746	741 746
REPORT EXERCICE INVEST N-1			
TOTAL BUDGETAIRE	220 749	3 431 941	3 652 691

Vu les articles L.2312-1 et L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 21 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ d'approuver, au niveau du chapitre, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018 tel que présenté et annexé à la présente délibération ;

↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à la majorité absolue (8 votes contre).

**Fait à Baden, le 4 avril 2018
Le Maire,
Michel BAINVEL**